

Pour simplifier...

Vous devez réserver le repas 10 jours avant le jour du repas

Les repas réservés mais pas mangés sont à payer (sauf si l'absence est justifiée).

Les repas non réservés mais mangés sont plus chers.

Si vous avez besoin d'aide pour réserver ou annuler un repas, une personne de la Mairie peut vous aider.

Vous pouvez :

- venir au Pôle Vie de la Cité derrière la mairie,
- téléphoner au 02 99 55 79 64.

A la rentrée scolaire, les personnes de la Mairie viendront dans les écoles pour vous aider à réserver les repas pour toute l'année scolaire.



Facile à lire et à comprendre

Ce texte a été relu et validé par des résidents de la résidence de La Lande :

Merci à Jennifer Valet, Bernard Linderer et Marc Thomas.

Ainsi que Camille Poullain l'animatrice.